



DATE 09 OCT. 2009 N° 2009

DELIBERATION N° 40/2009 du 30 Septembre 2009

**Relative à la pose de compteurs à prépaiement et fixant le tarif
et les conditions de règlement**

LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,

En sa séance du 30 Septembre 2009, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n° 04/CONV/CM/2009 du 25 Septembre 2009, sous sa présidence, avec Madame Carolina TEUIRA, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** le Décret n° 72-407 du 17 Mai 1972, portant création des Communes en Polynésie Française ;
- Vu** le Décret 80-918 du 13 Novembre 1980, portant notamment application de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977 ;
- Vu** le Décret n° 2008-1020 du 22 Septembre 2008, portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** la délibération n° 84/97 du 30 août 1997, relative au Règlement du Service d'Eau Potable ;
- Vu** la délibération n° 46/2004 du 28 septembre 2004, relative à des modifications du Règlement du Service d'Eau Potable de la Commune de HUAHINE ;
- Vu** la délibération n° 39/2009 du 30 septembre 2009, relative à des modifications du Règlement du Service d'Eau Potable de la Commune de HUAHINE ;

Considérant la situation des restes à recouvrer et la volonté commune du Trésorier Payeur des Iles Sous-le-Vent et du Conseil Municipal de mettre en place de nouvelles procédures plus efficaces de recouvrement des recettes ;

Oùï l'exposé du Maire ;

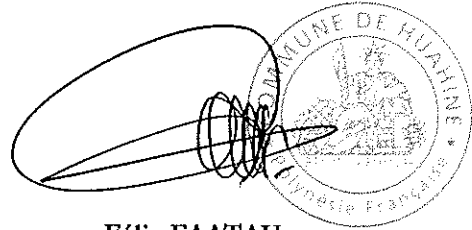
**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

Article 1er : Le Maire est autorisé à faire procéder à la pose de compteurs d'eau à prépaiement, prioritairement pour les abonnés présentant des redevances impayées très importantes.

Le Maire,

Indications sur le résultat du vote :

Présents : 20
Votants : 28 dont 8 pouvoirs
Abstentions : 6
Exprimés : 22
Votes pour : 22
Votes contre : 0



Félix FAATAU

La délibération est adoptée à l'unanimité
des votes exprimés.

Contrôle a posteriori

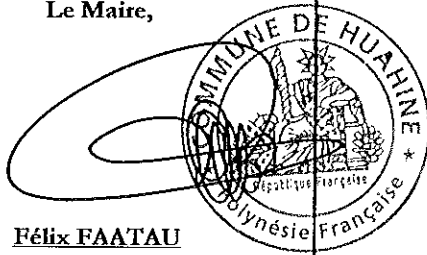
Acte rendu exécutoire
après réception en Subdivision

le **09 OCT. 2009**

et publication ou notification

du **09 OCT. 2009**

Le Maire,



Félix FAATAU